

1. Portée

Toutes les commandes et livraisons deviennent les suivantes
Conditions exécutées. Différentes réglementations exigent
Forme écrite.

2. Offre de prix

Les offres de prix sont faites en euros et, sauf convention contraire
expresse, n'incluent pas la TVA ; Ils ne deviennent contraignants que
lorsque nous confirmons la commande.

3. Paiement

Le paiement (prix net plus TVA) est dû dans les 30
Jours calendaires après la date de facture, le paiement doit être
effectué en euros sans déduction.

(Si le paiement est effectué dans les 10 jours calendaires suivant la
date de facture

Nous accordons une remise de 2% sur le montant de la facture.)

4. Retard de paiement

4.1. Si le délai de paiement de 30 jours indiqué au point 3 n'est pas
respecté, des intérêts moratoires de 2 % au-dessus du taux d'escompte
en vigueur de la Deutsche Bundesbank seront dus. La réclamation
d'autres dommages et intérêts dus au retard reste réservée.

4.2. Si l'exécution de la demande de paiement est menacée en raison
d'une détérioration de la situation financière du client survenue ou
devenue connue après la conclusion du contrat, nous pouvons exiger
des paiements anticipés et le paiement immédiat de toutes les factures
impayées, y compris celles qui ne sont pas encore échues. Retenir les
marchandises qui n'ont pas encore été livrées et arrêter les travaux sur
les commandes en cours. Nous jouissons de ces droits même si le
client n'effectue pas le paiement malgré un rappel.

5. Livraison

5.1. Sauf accord contraire, nos prix sont mutuels

Lieu d'accomplissement. Le lieu d'exécution pour la livraison est l'usine
d'où proviennent les marchandises pour le chargement. Les prix
n'incluent pas les frais d'emballage, de transport, de port, d'assurance
et autres frais d'expédition.

5.2. Nous effectuons l'expédition pour le client avec le plus grand soin,
mais ne sommes responsables que des fautes intentionnelles et des
négligences graves. Les marchandises sont assurées conformément
aux conditions d'expédition respectives du transporteur.

5.3. Les délais de livraison fixes ne sont contraignants que si nous les
confirmons par écrit.

5.4. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dépassement des
délais de livraison si cela se produit en raison de modifications de la
commande demandées par le client ou en cas de force majeure.

5.5. Les perturbations opérationnelles - tant dans notre entreprise que
chez un fournisseur - notamment les grèves, lock-out, guerres,
émeutes et autres cas de force majeure ne donnent pas droit à la
résiliation du contrat.

Relation contractuelle. Les principes concernant l'élimination du
La base commerciale reste inchangée.

5.6. Si nous sommes en retard d'exécution, le client n'est autorisé à
exercer les droits qui lui sont reconnus par la loi qu'après l'expiration
sans résultat d'un délai supplémentaire qu'il a fixé par une ordonnance
de refus.

Toute demande de dommages et intérêts pour retard est limitée au
montant de la valeur de la commande (travail propre, à l'exclusion des
travaux et matériaux préalables).

6. Plaintes

6.1. Le client doit immédiatement vérifier la conformité contractuelle des
marchandises livrées en termes de quantité et de qualité après la
livraison et, en cas de réclamation, nous en informer immédiatement.

6.2. En cas de réclamations justifiées, nous sommes tenus, à notre
discrétion, de réparer et/ou de fournir un remplacement, à l'exclusion
d'autres droits à garantie, à hauteur de la valeur de la commande.

En cas d'échec ou d'impossibilité d'apporter des améliorations ou
Livraison de remplacement, le client a le droit de résilier le contrat.
Tous les frais engagés jusqu'au moment du retrait doivent être
supportés par le client.

6.3. Les défauts d'une partie de la marchandise livrée ne donnent pas
lieu à une réclamation concernant l'ensemble de la livraison, à moins
que la livraison partielle ne présente aucun intérêt pour le client et que
cela nous soit apparu lors de la conclusion du contrat.

7. Dommages

La responsabilité en matière d'indemnisation et pour les dommages
consécutifs causés par des défauts est exclue, à moins que le
dommage ne soit dû à une intention ou à une négligence grave de la
part de notre organisme ou de nos agents d'exécution.

8. Droit d'auteur

Lors de l'utilisation d'échantillons et de modèles d'impression du client,
celui-ci est tenu de s'assurer qu'aucun droit de tiers n'est violé.

Nos échantillons et modèles d'impression ne peuvent être utilisés sans
notre accord et restent notre propriété même s'ils sont facturés au
client.

9. Réserve de propriété prolongée

9.1. Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à ce que
toutes nos créances issues de la relation commerciale mutuelle, y
compris toutes les créances de solde des factures en cours, soient
entièrement satisfaites.

9.2. Le traitement ou la transformation de la marchandise est effectué
pour nous en tant que fabricant au sens de l'article 950 du Code civil
allemand (BGB), mais cela n'entraîne aucune responsabilité pour nous.
Si les marchandises que nous livrons sont mélangées ou combinées
avec d'autres articles, le client nous cède par la présente sa propriété
ou copropriété sur le nouvel article et le stocke pour nous.

9.3. La créance contre des tiers résultant de la cession de la
marchandise par le client nous est déjà cédée à titre de garantie à
hauteur de nos créances. Ceci s'applique également si les
marchandises ont été préalablement transformées ou combinées avec
les articles du client.

9.4. Avant même que nos créances garanties par la cession ne soient
entièrement satisfaites, nous nous engageons, à la demande du client,
à remettre, à notre discrétion, les créances cédées ainsi que toutes
autres sûretés qui nous ont été fournies, en totalité ou en partie, à notre
discrétion, à condition que la valeur de réalisation de toutes les
garanties ne dépasse pas temporairement 120 % de nos créances
garanties.

10. Loi applicable

10.1. Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique à la
relation contractuelle et aux litiges qui en résultent.

10.2. Pour tous les litiges découlant du contrat, le for juridique est
Francfort-sur-l'Oder si le client est un commerçant enregistré au sens
du Code de commerce allemand (HGB).

10.3. Toute inefficacité d'une disposition du présent contrat n'affectera
pas l'efficacité des dispositions restantes.